

# Journal du Lot 10<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La Commission des Réparations approuve, en principe, les rapports des experts et invite le Reich à comparaître. — L'Allemagne acceptera-t-elle les conclusions des experts? — Acceptation théorique et acceptation de fait : il s'agit d'envisager des sanctions. — Les accords de la Ruhr seront-ils renouvelés? — En Grèce.**

Faisant preuve d'une diligence on ne peut plus louable, la Commission des Réparations vient de prendre une décision au sujet des rapports des experts.

La Commission s'était réunie afin d'entreprendre l'examen détaillé de ces rapports; mais elle constata dès l'abord la concordance complète des vues de ses membres.

Aussi, et tout en réservant son acceptation définitive, la Commission a fait savoir que, à ses yeux, les rapports des experts « offraient une base pratique pour la solution rapide du problème des réparations ».

Et sans plus attendre, elle a convoqué les délégués allemands pour le jeudi 17 avril.

Le gouvernement du Reich devra donc exprimer, ce jour-là, soit par écrit, soit par l'intermédiaire d'un représentant, son sentiment quant au plan proposé par les experts.

La promptitude de la Commission des Réparations confirmera la bonne impression déjà produite par la publication des travaux des experts.

Les deux rapports, — faut-il le rappeler? — sont rédigés de telle sorte que la mauvaise foi des dirigeants du Reich éclate à tous les yeux.

Dès lors, à quoi servirait-il de poursuivre l'œuvre accomplie par les experts, si l'on ne s'assure au préalable que le gouvernement allemand accepte effectivement leurs propositions?

La parole est donc désormais à l'Allemagne.

Quelle sera l'attitude du Cabinet de Berlin?

Si l'on s'en rapportait à l'opinion formulée par les journaux nationalistes d'Outre-Rhin, ce serait un refus brutal, intransigeant.

Mais il ne semble pas qu'il en doive être ainsi.

Le gouvernement allemand paraît pencher pour l'acceptation.

Il se rend compte qu'en repoussant les conclusions des deux comités internationaux d'experts, il se placerait dans une situation intenable.

Faut-il rappeler que Berlin réclama longtemps à cor et à cri une telle enquête internationale, dans la conviction que le gouvernement français la repousserait?

Fort heureusement, M. Poincaré s'est prêté à une telle expertise, tout impartial.

C'est même lui qui, du côté des alliés, l'a provoquée.

Or, l'enquête a eu lieu, l'enquête exigée par les Allemands.

Elle tourne à leur confusion totale, puisqu'elle conclut sans réserve à la capacité de paiement de l'Allemagne.

A nous, maintenant de tirer parti de cette situation.

Mais, vraiment, on ne voit pas comment l'Allemagne pourrait se soustraire à l'acceptation.

Notons cependant qu'il y a acceptation et acceptation.

Il y a d'abord l'acceptation théorique qui n'engage que des... promesses. — Or, celle-là ne peut nous satisfaire.

Ce qu'il nous faut c'est une acceptation de fait, c'est-à-dire l'exécution des engagements que le Reich s'y résigne.

Pouvons-nous oublier, en effet, comment furent traités les rares Allemands qui se prononcèrent pour l'exécution? Ils furent sauvagement assassinés.

Les temps sont-ils devenus tels qu'une évolution de la mentalité allemande se soit produite?

Manifestement non!

Tout au contraire, nous assistons, depuis quelques mois à un renouveau de la propagande nationaliste et revancharde.

Le ministre des Affaires Étrangères, Stresemann, est parti en personne en campagne contre les traités.

Dès lors, les circonstances paraissent rien moins que favorables, du côté allemand, à un dénouement du problème des réparations.

Et que sera-ce dans un mois, quand les électeurs se seront prononcés?

Nous rapporçons l'autre jour les résultats des élections bavaroises; elles se soldent par un accroissement des forces nationalistes.

Il est à craindre qu'il en soit ainsi également le 4 mai pour les élections du Reichstag.

Si ces pronostics se trouvent confirmés, on peut craindre une nouvelle période de difficultés.

A vrai dire, il n'y a qu'un moyen d'amener les Allemands à l'exécution totale: leur signifier que toute mesure dilatoire, toute défaillance, sera suivie de sanctions immédiates.

Ce qu'il faudrait surtout c'est que tous les alliés indistinctement s'engagent dans cette voie de la repression possible.

Ils doivent être, maintenant, définitivement édifiés sur le compte de l'Allemagne, sur sa mauvaise foi et sa politique de faillite.

Ils devraient enfin se rendre compte qu'aucune bienveillance, aucune concession n'incitera le Reich à s'exécuter, mais au contraire sera tenue pour un acte de faiblesse à exploiter.

Saura-t-on le comprendre à Londres et à Washington?

Vent-on une nouvelle preuve de la mauvaise volonté allemande?

Elle vient de se manifester à l'occasion des accords de la Ruhr.

On sait que la régie franco-belge et les industriels des pays occupés avait signé un accord relatif à l'exploitation des mines.

Cet accord vient à échéance le 15 avril.

On s'est donc préoccupé de son renouvellement.

Eh bien, les dirigeants du Reich se sont employés à empêcher ce renouvellement, à dresser à nouveau contre nous les industriels de la Ruhr.

Il est fort probable que ceux-ci n'écouteront pas les dangereux conseils de Berlin et prorogeront les conventions existantes.

Mais, combien s'ignificative se révèle l'intervention des dirigeants du Reich!

Quoi qu'il en soit, il est permis de présumer que l'accord se fera à nouveau et pour d'excellentes raisons.

Celles-là même qu'indiquait, le 12 avril, le *Koelner Tageblatt*:

« Nous savons que les accords de la M. I. C. U. M. imposent à l'industrie de la Ruhr des charges très lourdes, presque écrasantes. Mais nous estimons que, si les négociations engagées à Dusseldorf devaient échouer complètement, cela aurait un contre-coup aux conséquences graves et incalculables sur la situation politique extérieure. L'échec des négociations conduirait, ainsi que l'a annoncé le président de la M. I. C. U. M., M. Frantzen, à de nouvelles sanctions dont l'aboutissement serait la cessation du travail dans l'industrie de la Ruhr. Cela doit être évité à tout prix, dans l'intérêt même du peuple allemand. »

Le *Koelner Tageblatt* juge parfaitement la situation: on peut donc prévoir que les accords en vigueur depuis le 23 novembre seront renouvelés, malgré le gouvernement de Berlin.

Dimanche dernier, le peuple grec était appelé à se prononcer, par la voie du plébiscite, sur l'établissement du régime républicain.

En fait, l'Assemblée Nationale s'est déjà prononcée pour la République mais elle a voulu que les citoyens décidassent eux-mêmes en dernier ressort.

Le résultat final ne semble pas faire de doute, encore que les royalistes s'affirment sûrs de la victoire, avec autant d'énergie que les républicains: la République va être définitivement instaurée en Grèce.

Pour commenter l'événement comme il le convient, nous attendrons que la nouvelle soit officielle.

M. D.

## INFORMATIONS

### Les industriels de la Ruhr maintiennent leurs prétentions

Les négociations ont repris à la M. I. C. U. M. avec les représentants des industriels de la Ruhr, en vue du renouvellement des accords du 23 novembre.

Selon des renseignements de source allemande, les industriels maintiennent leur point de vue. Il leur est absolument impossible de continuer gratuitement les livraisons des réparations parce qu'ils sont entièrement démunis de crédits.

Ils considèrent que l'emprunt international de 800 millions de marks-or, envisagé par les experts pour parfaire la somme de un milliard de marks-or, que l'Allemagne devrait payer la première année aux termes du rapport des experts, pourrait être employé au paiement de leurs livraisons.

### La Pologne change sa monnaie

Le conseil des ministres a accepté le projet changeant le système monétaire polonais.

La valeur de la nouvelle unité monétaire, le zloty, est fixé à 1.800.000 marks polonais. Jusqu'au 20 juin, tous les paiements pourront être effectués en zlotys ou en marks selon la proportion indiquée ci-dessus. A partir du 1<sup>er</sup> juillet, le mark cessera d'être un moyen légal de paiement. Les marks non encore échangés le 31 mai perdront toute valeur.

### L'évêque Cieplak quitte la Russie

Mgr. Cieplak, qui est sorti de prison, a quitté Riga pour Varsovie; il a été accompagné jusqu'à la gare par des membres du clergé et le personnel de la légation de Pologne.

### La Serbie doit dissoudre une société secrète allemande

Le conseil des ministres, avant sa démission, a décidé de dissoudre la Société allemande dite « Kulturbund », se fondant sur ce fait que cette Société a entrepris une action politique antistatistique.

### Le plébiscite en Grèce

Une grande affluence d'électeurs prend part au plébiscite qui se déroule à Athènes dans un calme et un ordre parfaits.

L'état de siège a été prononcé.

### Pour empêcher les Japonais d'émigrer en Amérique

La Chambre des représentants a approuvé le paragraphe du projet de loi sur l'immigration qui aboutit pratiquement à empêcher l'entrée des Japonais aux Etats-Unis. Ce paragraphe stipule, en effet, qu'à part quelques exceptions peu nombreuses, aucun étranger ne sera admis aux Etats-Unis s'il ne remplit pas les conditions nécessaires pour devenir citoyen américain.

### En Turquie

#### Des chrétiens sont expulsés d'Ourfa

Les expulsions des chrétiens par les Turcs continuent. Depuis le 15 février dernier, 2.568 chrétiens sont arrivés en Syrie venant de la région d'Ourfa. Ces réfugiés sont dans un dénuement absolu.

Ces expulsions ne constituent pas des mesures nouvelles car, depuis 1919, 85.000 chrétiens se sont réfugiés en Syrie.

#### Mais les puissances protestent

Le rédacteur diplomatique du *Daily Telegraph* annonce que les représentants diplomatiques alliés ont adressé au gouvernement turc une note formulée dans des termes modérés montrant l'inconvénient qui résulte de la fermeture des écoles dirigées par des organisations romaines et autres en Turquie.

### Un bombardement aérien au Maroc espagnol

Un télégramme annonce qu'un bombardement aérien a été effectué contre un campement des Beni-Urui-

gel, dans lequel se trouvait Abd-El-Krim. Une bombe tombant près de la tente qu'occupait ce dernier, a gravement blessé le chef des rebelles rifains, à la jambe. Un de ses principaux lieutenants a été tué sur le coup.

### Les postiers de l'express d'Andalousie tués par des bandits

Des bandits ont pénétré dans le wagon postal de l'express d'Andalousie, entre les stations de Santa-Cruz-de-Murcia et Espeluy.

Ils ont assassiné les deux postiers à coups de couteau, puis, sautant sur la voie, ont disparu en emportant la caisse des valeurs, qui contenait environ 500.000 pesetas.

### Les souverains roumains à Paris

La visite officielle des souverains roumains est terminée. Ils ont cessé, dimanche, d'être nos invités officiels; ils n'en restent pas moins nos hôtes.

Dimanche après-midi à 4 heures, la reine Marie est partie pour Biarritz, où elle va passer quelques semaines auprès de sa sœur, la grande duchesse Cyrille. Quant au roi, pour qui des appartements ont été retenus dans un grand hôtel de la place Vendôme, il se propose de demeurer encore à titre privé, une quinzaine de jours à Paris, après lesquels il gagnera la Côte d'Azur. Ce n'est qu'au début de mai, en effet, que les souverains quitteront la France pour aller faire, en Angleterre, une visite officielle analogue à celle qu'ils viennent d'accomplir chez nous.

### Fas d'alliance entre le Japon et la Roumanie

On mande de Tokio, à l'Agence Reuter: « Les bruits relatifs à une alliance entre le Japon et la Roumanie d'une part et entre le Japon et la Roumanie d'autre part, sont catégoriquement démentis à Tokio. »

### De la réclame à peu de frais, mais... qui pourrait coûter cher

Mrs Nora Hollis, la femme auteur bien connue en Amérique, a tué à coups de revolver sa propriétaire, à Portland (Oregon), dans le simple but, a-t-elle déclaré à la police, lors de son arrestation, de faire de la réclame à un nouveau livre qu'elle vient de terminer.

### Contre l'évasion fiscale

Pour la première fois la loi de février dernier, relative aux fausses déclarations de revenus, susceptibles d'être frappés par l'impôt, a joué à Paris. On sait que cette loi donne au fisc le droit de réclamer l'appui de la justice, en faisant perquisitionner chez les contribuables récalcitrants afin de les confondre à l'aide des preuves recueillies chez eux.

C'est en vertu de cette loi et sur commission rogatoire de M. Gazel, juge d'instruction, que M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, a opéré chez un assureur maritime, la première perquisition pour fausse déclaration de ses revenus. Un certain nombre de documents qui ont été saisis vont être examinés par M. Tourcailler, expert.

### Le docteur Voronoff lui-même va redevenir jeune

Le docteur Voronoff, qui est maintenant âgé de soixante ans, se propose de recueillir le fruit de ses études en retrouvant sa jeunesse. A la suite d'une conférence qu'il fit devant un assemblée de médecins et d'hommes de science, au cours de laquelle il expliqua son système, il a déclaré qu'il essaierait sur lui-même les résultats de sa découverte.

### Election sénatoriale

Dimanche à eu lieu une élection sénatoriale à Lyon:

Inscrits, 764; suffrages exprimés, 762; majorité absolue, 382.

Ont obtenu:

MM. Bonnefoy, député, ancien ministre de la justice, 382 voix, élu;

Lacroix, candidat du Cartel des gauches, 338; Doriot, communiste, 35.

Il s'agissait de remplacer M. Ruffier, sénateur, progressiste, décédé.

## Chambre des Députés

Séance du 12 avril 1924

MATIN

M. Franklin-Bouillon demande à interpellier sur le retard apporté à la ratification du traité de Lausanne. M. Poincaré regrette de ne pouvoir accepter immédiatement la discussion de cette interpellation, mais il affirme que la ratification est certaine dès la rentrée des Chambres. M. Franklin-Bouillon retire sa demande.

SOIR

La Chambre vote sans débat divers projets de loi et discute le projet de loi relatif au régime fiscal du petit commerce et de la petite industrie, retour du Sénat. M. Landry propose de fixer le régime forfaitaire pour la taxe sur le chiffre d'affaires à 240.000 fr., alors que la Chambre l'avait fixé à 300.000 fr. et le Sénat à 200.000 fr. La proposition de M. Landry est votée.

La Chambre vote le projet de loi tendant à la régularisation des crédits relatifs à la flotte charbonnière.

Séance du 13 avril 1924

MATIN

La Chambre discute le projet de loi retour du Sénat relatif aux avantages à accorder aux fonctionnaires mobilisés. Les articles 1, 2, 3, sont votés. Sur l'article 4, M. de Moro-Giafferi dépose un amendement tendant à faire accorder dès le 1<sup>er</sup> juillet à tous les intéressés les avantages reconnus par la loi. Cet amendement est voté.

M. Taponnier demande le rétablissement du titre 2 qui accorde certains avantages de classement aux fonctionnaires anciens combattants. M. Marsal demande le rejet de cet amendement qui coûterait 25 millions, car le titre 1 accorde de grands avantages à ces fonctionnaires.

M. Poincaré combat l'amendement qui est retiré par son auteur. Le projet est voté.

SOIR

M. Dariac propose de discuter le projet de révision des dommages de guerre, retour du Sénat. La séance est renvoyée à 10 heures du soir.

Séance de nuit

Le ministre des finances dépose le projet de loi retour du Sénat, sur le régime forfaitaire fixant la taxe sur le chiffre d'affaires à 240.000 fr. Le projet est voté.

La Chambre discute la proposition de loi retour du Sénat ayant pour objet la révision de certains dommages de guerre. Le Sénat a fixé à 500.000 fr. de pertes subies le chiffre à partir duquel les dossiers devront être révisés. La Chambre adopte le projet.

M. Péret, président de la Chambre, prononce le discours de clôture. Il résume l'œuvre législative qui, dit-il, sera féconde pour le pays, et il rappelle les divers projets de loi importants qui ont été votés.

Le régime, dit-il, a eu ses détracteurs et pourtant, depuis un demi-siècle, il a résisté aux plus rudes assauts, traversé de troublantes épreuves, élargi sans cesse la route du progrès. Qu'il soit permis à ceux qui unissent au culte passionné de notre France dont l'idéal est tout de justice et de concorde, un attachement profond pour la République, de souhaiter, suivant un vœu de mon regretté prédécesseur dont nous continuerons de vénérer la mémoire illustre « que le pays envoie ici une majorité solide, résolue non à détruire ou à paralyser, mais à améliorer nos institutions. »

Le discours de M. Péret est vivement applaudi.

La Chambre s'ajourne au 1<sup>er</sup> juin, et la dernière séance de la douzième législature est levée à minuit.

## Sénat

Séance du 12 avril 1924

MATIN

Le Sénat reprend la discussion du projet relatif au régime des pensions civiles et militaires: ce projet est voté. Il vote également le projet modifiant la loi d'octobre 1919 sur les rétributions des ouvriers de l'Etat.

SOIR

Le Sénat discute le projet de loi relatif au régime forfaitaire de la taxe sur le chiffre d'affaires. M. Mil-

liès-Lacroix propose de le fixer à 300.000 fr. comme l'a voté la Chambre. M. Delahaye propose 225.000 fr. Le chiffre de 300.000 fr. est repoussé par 193 voix contre 84. Le Sénat accepte le chiffre de 200.000 fr.

Le Sénat discute le projet relatif à la révision des dommages de guerre: tous les dossiers de plus de 500.000 fr. seront visés. La discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 13 avril 1924

MATIN

Le Sénat reprend la discussion du projet relatif à la révision des dommages de guerre.

M. Pouille dépose un amendement stipulant que les dossiers supérieurs à 500.000 fr. non examinés par les comités de conciliation seront réduits si l'on découvre qu'il y a eu fraude. L'amendement est repoussé.

SOIR

Le Sénat vote le projet relatif à la révision des dommages de guerre et discute le projet relatif à l'emploi obligatoire des mutilés de la guerre. Les articles 1 à 6 sont votés.

Le Sénat maintient à 200.000 fr. le forfait du chiffre d'affaires.

Séance de nuit

La séance est ouverte à 11 h. 40. Il est trop tard, estiment les sénateurs pour discuter. Et la séance est renvoyée à mardi.

## CHRONIQUE LOCALE

### PROBABLEMENT, DEMAIN COMME HIER!

Dimanche, après minuit, le Président de la Chambre a prononcé un excellent discours pour saluer la fin de la législature de la Chambre élue en 1919. Oraison funèbre, diront certains.

Bah! il est d'usage, qu'à la fin de chaque législature, le Président de la Chambre fasse un résumé de l'œuvre accomplie et souhaite à ses collègues de revenir prendre place au Palais-Bourbon. Le Président de la Chambre prononce son speech et les députés sortants se rendent dans leurs circonscriptions pour tâcher de reconquérir leur mandat.

Tous ne sont pas heureux: nombreux sont ceux qui restent sur le carreau. Qu'importe, la machine parlementaire arrêtée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, reprendra à cette date sa marche normale, ce qui ne prouve pas que le pays, soit mieux servi demain.

Demain, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juin, quand la nouvelle Chambre se réunira, il y a des chances pour que les impôts votés par la Chambre qui est partie, ne soient pas diminués.

Demain, il est probable que la nouvelle Chambre ne fera qu'appliquer les lois des pensions votées par la Chambre défunte et qu'elle ne mettra pas au point les lois sur les assurances sociales.

Demain, il est certain que les mêmes difficultés économiques se reproduiront, que la nouvelle Chambre ne trouvera pas le moyen de les éviter au mieux des intérêts des consommateurs qui continueront à se serrer la ceinture, comme ils le font depuis 1916!

Demain, les travailleurs ne seront pas plus qu'hier garantis contre le chômage, ni assurés, — au moins à Cahors, dans le Lot, — de pouvoir se faire construire une maison à bon marché, ce que, pourtant, la Chambre défunte leur avait permis de réaliser en votant 8 millions de crédits.

Mais demain, comme hier, nous sommes persuadés que la chasse au marouquin sera le souci constant des parlementaires intriguants; que la course à la sinécure réunira un nombre considérable de coureurs, professionnels et amateurs; que la loi du plus fort sera toujours la meilleure; que les mercantis verront de belles raffles à faire dans le portemonnaie des ménagères; que la mentalité des politiciens démocrates ou anti-démocrates ne changera pas, et que l'éternel principe « ôte-toi de là que je m'y mette » sera encore plus en honneur parmi eux.

En un mot, demain comme hier, ce sera la sinécure, la pièce de cent sous qui feront marcher les individus soi-disant très conscients de leurs

devoirs et de leurs droits, car dans la société de plus en plus imparfaite où nous vivons, la timbale n'est pas décrochée par les plus méritants.

La Chambre de 1919 est défunte : sa succession est ouverte et l'agitation électorale qui a commencé n'aura son plein effet qu'après Quasimodo.

Que diable ! Il faut bien laisser aux électeurs du Lot, au moins, à ceux de Cahors le droit de ne pas manquer à la traditionnelle coutume de manger en paix la coque de Pâques !

Et sages, très sages, superlativement sages seront les électeurs qui feront ainsi, car en toute sincérité, est-ce que demain ne sera pour la plupart d'entre eux, fait comme hier de travail, de labeur, de souffrances, puisqu'aussi bien, comme cela est prouvé, sincères et prébendes n'ont jamais été et ne seront pas pour eux.

Saluons la Chambre qui est partie : elle a voté la loi sur les pensions, a amorcé la loi sur les assurances sociales, c'est quelque chose. Elle n'a pas fait rendre gorge aux mercantis, dira-t-on. Eh bien, nous défions que la prochaine Chambre le fasse, pour cette raison bien simple, nous l'avons toujours affirmé, que tous les partis comptent dans leur sein des mercantis si puissants que ceux-ci ne seront jamais touchés.

Hier, les pauvres bougres du peuple ont été grugés : ils ont payé. Demain, ils continueront à être grugés ; ils paieront. C'est la loi de nature.

La Chambre prochaine, l'améliorera-t-elle ? Non !

LOUIS BONNET.

#### Légion d'honneur

M. Rastoul, lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie, retraité pour blessures de guerre est nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 16 août 1920.

#### Votes de nos Sénateurs

Sur l'ajournement de la discussion des conclusions du rapport tendant à l'annulation de l'élection de M. Cozy, au Sénat, en Corse, les sénateurs du Lot ont voté :

Pour : M. de Monzie.  
Contre : MM. Fontanille et Loubet.

Le Sénat a repoussé l'ajournement par 137 voix contre 99.

Sur les conclusions du rapport tendant à l'annulation de cette élection, les sénateurs du Lot ont voté :

Pour : MM. Fontanille, Loubet, M. de Monzie n'a pas pris part au vote.

Le Sénat a adopté par 167 voix contre 29.

#### Lycée Gambetta

M. Foch, Proviseur du Lycée Gambetta, est nommé Proviseur du Lycée de Clermont-Ferrand.

Nous sommes particulièrement heureux d'adresser à M. Foch nos compliments les meilleurs pour le bel avancement dont il vient d'être l'objet : c'est en effet à la direction d'un lycée de chef-lieu d'Académie qu'est appelé M. le Proviseur.

Mais tout le monde regrettera vivement ce départ.

Dès son arrivée à Cahors, M. Foch avait gagné l'estime et la sympathie unanimes.

Excellent administrateur, il jouissait de la confiance complète des familles, tant on le sentait épris de sa tâche ; tâche qu'il assumait d'ailleurs, malgré sa difficulté reconnue, avec tact, avec une courtoisie charmante n'excluant pas la fermeté nécessaire à la bonne marche d'un important établissement d'enseignement.

Quant aux élèves, ils aimaient le « Proviseur » qui savait à l'occasion s'adresser à leur cœur, parler à leurs sentiments et qui, même lorsqu'il devait sévir, savait faire preuve de bienveillance.

Aussi, quoique le passage de M. Foch à la tête du lycée Gambetta ait été relativement court, il marquera dans les annales de notre lycée : M. Foch aura largement contribué à son nouvel essor.

Nous renouvelons à M. Foch nos vives félicitations.

#### Pour les élections législatives

Le Journal Officiel publie les décrets convoquant pour le 11 mai 1924 les collèges électoraux des départements, des colonies ou des circonscriptions électorales à l'effet d'élire les membres de la Chambre des députés et la loi assurant l'exercice du droit de vote des citoyens français affectés à un service public en Allemagne occupée et des réfugiés.

Les députés élus en novembre 1919 auront quitté le Palais-Bourbon après quatre années et demie de délibérations. En fait, le pouvoir des députés sortants n'expirera que le 31 mai, à minuit, et si avant cette date les Chambres étaient appelées à siéger, — même après l'élection des nouveaux députés, — ce sont les élus du 11 novembre 1919 qui se réuniraient ; mais il faudrait un incident extrêmement grave pour que la Chambre fût remplacée.

La nouvelle Chambre, — troisième législature de la République, — se réunira le dimanche 1<sup>er</sup> juin. On sait qu'elle ne comprendra que 584 députés, au lieu de 626 comme la Chambre qui s'en va, le Parlement ayant supprimé 42 sièges.

La session ordinaire de 1924 se

poursuivra donc avec la nouvelle Chambre. Elle doit avoir, aux termes de la Constitution, une durée minima de cinq mois. Ouverte le second mardi de janvier, elle n'aura pas atteint le terme de sa durée le jour de la réunion de la Chambre nouvelle. Le gouvernement n'aura à prendre aucun décret. Les députés nommés les 11 et 25 mai seront convoqués par les soins du secrétariat général de la présidence de la Chambre.

#### Le domaine communal

Messieurs les adjoints au Maire de Cahors viennent de recevoir la lettre suivante :

Paris, le 10 avril 1924.

Mes chers amis,

La loi approuvant la cession par voie d'échange de la caserne Canrobert à la ville de Cahors est votée. Vous voudrez bien l'annoncer à nos collègues du Conseil municipal.

Depuis 4 ans, nous avons accru notre domaine communal du jardin de l'Evêché, de l'Evêché lui-même, des jardins dépendant de l'ancien Séminaire et de la caserne Canrobert en fin.

Il appartiendra à la population d'apprécier cet accroissement de son bien. Notre programme de récupération immobilière est réalisé.

Il appartient à l'ouvrier, aux ouvriers que nous sommes, de souffler un peu bruyamment quand une partie de l'ouvrage est accompli.

Votre : DE MONZIE.

Cette cession que nous avons déjà publiée, le lendemain même, de son insertion dans le Journal Officiel, ne peut être accueillie que très favorablement par les travailleurs qui sont les nombreux citoyens qui désirent depuis longtemps, trouver un terrain pour faire construire des maisons à bon marché.

La cession de cette caserne accroît dans de grandes proportions, le domaine communal : c'est donc le moment de songer à faire profiter d'une partie de ce domaine les travailleurs qui veulent réaliser le rêve de leur vie, avoir un logement à eux !

Leur patience, leur tenacité seront-elles récompensées ?

Nous leur souhaitons de conserver bon espoir.

L. B.

#### La loi des pensions

Aux termes de l'article 92 du projet de loi sur les pensions, les fonctionnaires et employés de l'Etat, les militaires, marins et assimilés, titulaires de pensions de retraite (la loi ne concerne pas les pensions d'invalidité concédées en vertu de la loi du 31 mars 1919), ainsi que leurs ayants cause, obtiennent un relèvement de leurs pensions dans les conditions ci-après :

La pension principale sera affectée au coefficient suivant :

Coefficient 3 jusqu'à 900 francs ;

Coefficient 2,5 pour les pensions comprises entre 901 et 1.500 francs ;

Coefficient 2,25 pour les pensions comprises entre 1.501 et 2.500 fr. ;

Coefficient 2, pour les pensions comprises entre 2.501 et 6.000 francs ;

Pour les pensions supérieures à 6.000 francs, la première fraction de 6.000 francs sera seule affectée au coefficient 2.

Quand plusieurs pensions sont fixées sur la même tête, le coefficient est déterminé d'après le total des pensions.

Il ne sera pas tenu compte dans l'application de ces coefficients, de l'indemnité temporaire de cherté de vie, ni de tous suppléments, majorations ou compléments de pension : la pension principale entrera seule en ligne de compte.

Supposons, par exemple, une pension de 3.258 francs augmentée d'une majoration de 1.634 francs et d'un complément de 376 francs, son titulaire perçoit actuellement 3.238 francs, plus 1.634 fr. par an, plus 376 fr., égale 5.248 fr. par an. Il sera perçu, d'après le système exposé :

$3.238 \times 2 = 6.476$  fr.

D'autre part, le chiffre produit par l'application des coefficients ci-dessus sera majoré, le cas échéant, de telle sorte que la pension soit au moins égale à une pension de la catégorie inférieure affectée d'un coefficient plus élevé.

Ainsi une pension de 1.525 francs (toujours en principal) qui, d'après le coefficient applicable (2,25), donnerait 3.431 fr. 25, sera portée à 3.750 francs, afin d'égaliser celle de la catégorie inférieure qui, elle, bénéficie du coefficient 2,5.

$(1.500 \times 2,5 = 3.750$  fr.)

Ces dispositions seront applicables dès la promulgation de la loi. Il sera procédé ensuite, mais ceci demande un long délai, à la révision de ces retraites d'après le décompte des services établis lors de la liquidation initiale sur la base des traitements et soldes afférents au jour de la promulgation de la loi, aux grades et emplois occupés pendant les trois dernières années de la carrière.

#### Aux viticulteurs du Lot

La Fédération des Associations Agricoles du Centre-Sud (Corrèze, Dordogne, Lot et Haute-Vienne) tiendra cette année, son congrès à Limoges, du 29 mai au 8 juin 1924.

A cette occasion il sera organisée une exposition des divers produits du sol, et notamment des spécialités propres à chaque région.

La Fédération des Associations agricoles du Lot d'accord avec la So-

ciété d'Agriculture a décidé de faire une Exposition de vins, afin de faire mieux connaître dans le département de la Haute-Vienne non producteur et grand consommateur de vins les qualités des vins de Cahors.

Dans ce but, les viticulteurs du Lot sont invités à adresser avant le 20 mai à la Maison de l'Agriculture à Cahors, deux échantillons de 0 litre 75 de chacun des vins qu'ils désirent exposer en mentionnant l'année de la récolte et la quantité à vendre annuellement.

La centralisation sera faite par la Société d'Agriculture et la Fédération agricole qui se chargeront de l'installation de ces vins à l'Exposition de Limoges.

#### Commission départementale

Dans sa dernière réunion, la commission départementale a statué sur les affaires suivantes :

Commune de Cassagnes. — Chemin rural des Combes-de-Bardet. Reconnu.

Commune de Terrou. — Chemin rural du bourg de Terrou. Reconnu. Chemin de Viazac. — Construction d'un chemin rural à Liffernet, demande de subvention. Accordé une subvention de 3.250 francs.

Commune de Viazac. — Construction d'un chemin rural au Sern, demande de subvention. Accordé une subvention de 1.083 fr.

Commune de Montgesty. — Chemin rural de Sireys, demande de subvention. Accordé une subvention de 966 fr. 50.

Commune de Lugagnac. — Chemin rural de Bénéch, classement comme chemin vicinal ordinaire. Classé.

Ruisseau de Pontouberle. — Etablissement d'un barrage mobile pour l'alimentation d'une usine. Demande de M. Alfred Andrieu. La commission départementale donne son avis favorable à la demande.

Taxe vicinale. — Impositions supérieures à 20 centimes. Approuvé la liste des communes dont le nombre de centimes destinés à remplacer la taxe des prestations par la taxe vicinale est supérieur à 20 centimes.

#### Classes 1919-1920 et 1921

Les précédentes réunions ont eu lieu avec succès et nous convions tous nos camarades à assister à la dernière qui aura lieu le 16 courant à 20 heures 30, au café de Bordeaux (1<sup>er</sup> étage).

Ordre du jour : Versement de la cotisation du banquet.

N. B. — Les camarades qui ne pourront se rendre à la réunion et qui désirent assister au banquet fraternel du 19, sont priés de s'adresser au camarade G. Cavanis, trésorier.

#### La Commission.

#### Fermeture des débits de boissons

Par arrêté préfectoral, en date du 10 avril 1924, les débits de boissons du département sont autorisés, pendant la période où l'heure légale est avancée, c'est-à-dire jusqu'au 4 octobre 1924 inclusivement, à retarder d'une heure la fermeture de leurs établissements.

L'heure réglementaire de fermeture des débits se trouve donc portée : A 23 heures (heure légale) dans les communes rurales ;

A 24 heures (heure légale) dans les chefs-lieux de canton,

Et à 1 heure du matin (heure légale) dans les chefs-lieux d'arrondissement.

#### Enfant perdu et retrouvé

Un jeune enfant, nommé Hoet, âgé de 4 ans, disparu du domicile de ses parents : durant la journée de samedi, on le chercha vainement. Ce n'est que dans la soirée qu'il fut retrouvé et ramené à sa mère. Surveillez les enfants.

#### Arrestation

Un type de passage à Cahors, P..., âgé de 36 ans, originaire de Laval, était, dimanche soir, en état d'ivresse, et faisait du bruit sur les Boulevards. Les agents de police le prièrent de se taire. Mal leur en prit. Le type de Laval les enguirlanda de telle façon qu'il fut appréhendé et conduit au violon où il passa la nuit.

Lundi matin, il fut conduit au Parquet, puis de là, à la prison. Il sera poursuivi pour ivresse publique, tapage injurieux, et outrages aux agents.

Le dimanche précédent, il avait été également enfermé pour ivresse au violon municipal.

#### Société des Etudes du Lot

Séance du 16 mars 1924

Présidence de M. St-MARTY

Sont présents : MM. Rigaudières, Gobé, Chaussade, de Roaldès, Billières, Mage, Bonnefous, Gaignebet, Laubart, Daynard, Teyssonnières, Guilhamon St-Marty, Bergon.

Le général Etienne de Villaret, présenté par MM. de Roaldès et Guilhamon, est admis membre correspondant de la Société.

M. Bergon signale que le Professeur Lacassagne, de Lyon, notre distingué compatriote, a légué à cette ville sa bibliothèque, riche en documents d'anthropologie criminelle.

Il fait part de l'ouvrage récemment paru de notre compatriote, M. Calméjane-Course, avocat à la Cour d'Appel de Paris, sur « Les Lois en matière de Loyer ».

M. St-Marty commence la lecture d'un intéressant travail sur « Un incident révolutionnaire à Galessie, commune d'Arcambal. » On y voit

notamment la rivalité entre la population agricole du Bousquet, où se trouvait un château et la population ouvrière de Galessie, où était installée une verrerie, dirigée par un Alsacien, Pierre Laur.

M. l'abbé Sol présente un ouvrage de M. Védère, avoué à Bergerac, sur « Martel », qui présente un vif intérêt au point de vue leurristique.

M. l'abbé Sol donne lecture d'un travail très documenté sur les diverses coutumes de Carnaval en Quercy, où sont notés tous les usages, amusants, grotesques et joyeux, qui marquent dans notre région cette période de réjouissances variées.

#### Accidents du travail

Un mécanicien du dépôt des machines de la Compagnie du P.-O., David Fontanié, 32 ans, demeurant à Cahors, 14, rue Saint-André, était occupé à buriner une crosse de la machine 6008, lorsqu'une parcelle de métal se détacha et vint le blesser à l'œil gauche. Cette blessure entraînera une incapacité de travail de 10 jours.

Un ouvrier du dépôt de la Compagnie du P. O., René Lascombes, 30 ans, demeurant rue du Portail-Alban, à Cahors, réparait le tender 5.877, lorsqu'il a eu la jambe droite prise entre les entretoises de la caisse à eau et s'est fait une luxation à la hanche droite qui ne lui permettra pas de reprendre son travail avant une dizaine de jours.

Le nommé Antoine Miquel, 72 ans, manoeuvre, demeurant à Cahors, 29, rue Donzelle, procédait au curage d'un égout lorsqu'au cours de son travail il s'est contusionné la région thoracique postérieure. Un repos de 12 jours lui sera nécessaire.

#### Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 31 mars au 5 avril 1924 a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 7 hommes, 2 femmes.

Interlocaux : 16 hommes, 2 femmes.

En extra : 4 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 14 hommes, 8 femmes.

#### CHRONIQUE SPORTIVE

##### Vel-auto-lotois

Le Vel Auto Lotois est heureux d'enregistrer le succès qu'il a obtenu dans la course de dimanche, 13 avril.

Sont arrivés : 1<sup>er</sup> Laplace sur Grifon ; 2<sup>e</sup> Vieillescazes à un pneu sur Peugeot et 3<sup>e</sup> Valadié sur Peugeot (membres) et coureur du V. A. L.). Notons qu'ils ont enlevé les 3 premières places sans entraîneurs, avec un brio qui a été fort remarqué.

D'autre part, le jeune outsider du Vel Auto Lotois, Auville, malgré un accident de machine, s'est classé 6<sup>e</sup>. La prochaine fois, il prendra sa revanche. Et il n'en a pas pour longtemps.

A la course du 4 mai organisée par le V. A. L., course nationale et départementale sous les règlements de l'U. V. F., nous espérons que les couleurs de la Société triompheront de nouveau.

##### Course de 13 avril

Voici les résultats de la course de Cahors-Prayssac et retour, qui a eu lieu dimanche :

1. Laplace ; 2. Vieillescazes ; 3. Valadié ; 4. Amiel ; 5. Hanny ; 6. Auville ; 7. Camels ; 8. Brondel ; 9. Verdier ; 10. Jardel.

Ils étaient bien supérieurs en nombre dans la course du 13 Avril

Cela n'a pas empêché GRIFFON de se classer 1<sup>er</sup>

tout comme dans la course du 6 Avril

#### JOUFFREAU, Mécanicien

à Cahors

AGENT de Griffon, Automoto et France-Sport

##### Cyclisme

Union Véloépidémique de France (Comité départemental du Lot)

Course du Brevet militaire des 50 km.

Cette épreuve qui se déroulera sur le trajet Cahors-Concois et retour aura lieu le dimanche 27 avril 1924.

Pour la première épreuve officielle de la saison, nous ne saurions trop engager les coureurs départementaux toutes catégories, à y participer, c'est leur droit et surtout leur devoir.

Nous rappelons que pour obtenir le brevet militaire il faut que la distance des 50 kilomètres soit couverte en deux heures 30 minutes. En dehors du brevet, des prix seront offerts.

Déjà cette épreuve s'annonce comme un gros succès. Aux coureurs que nous admirons dans leurs efforts répétés de venir en nombre ce jour-là prendre le départ sous la bannière uvériste de qui ils ont toutes les sympathies.

Les demandes d'engagement et de renseignements doivent être adressées à M. Lestandi, chef délégué du Lot, 16 Quai de Regourd, Cahors. (Joindre un timbre pour toute correspondance nécessitant une réponse).

#### AVIRON CADURCIEN

Les membres actifs de la Société sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu mercredi 16 avril, à 20 h. 30, au siège social.

##### Ordre du jour :

Elections du Comité de Rugby, d'un membre du Comité d'Aviron et d'un trésorier-adjoint.

Compte rendu de la Commission des fêtes.

#### Les Elections législatives

MM. Delport et Delmas, députés sortants, commenceront leur tournée électorale, ont rendu visite dimanche dernier 13 courant, au canton de Lismogne.

Ce canton, qui en 1919 donna à leur liste une grosse majorité, leur a réservé un accueil chaleureux qui, de l'avis même de leurs adversaires permet d'augurer un succès supérieur le 11 mai prochain.

MM. Delport et Delmas ont donné à 11 h. leur première réunion à Concois.

M. Bach, maire, préside, entouré de son Conseil municipal. Toute la population est là. M. Delmas parle le premier et, rappelant l'œuvre de la Chambre, notamment en faveur des victimes de la guerre, se réclame de la politique intérieure et extérieure de M. Poincaré. Il est très applaudi.

M. Delport, député paysan, rappelle ses interventions en faveur des agriculteurs et des planteurs de tabac et, dénonce, preuves en mains, le parti socialiste comme l'ennemi des agriculteurs ; il est acclamé.

Les applaudissements ont crépité lorsque les deux députés dirent qu'ils avaient soutenu de leurs votes le grand Français patriote Poincaré. Un ordre du jour approuvant leur politique et leur renouvelant toute la confiance a été voté à l'unanimité.

Concois donnera une grosse majorité aux députés sortants.

Après avoir déjeuné à Concois, MM. Delport et Delmas se rendent à Varaire.

M. Courpet, maire, préside entouré de tous ses administrés.

Les poilus ovationnent les deux candidats notamment M. Delmas lorsque celui-ci rappelant ses votes et citant des chiffres prouve que quoi qu'en disent des adversaires de mauvaise foi la Chambre actuelle a fait rendre gorge à pas mal de profiteurs de la guerre.

A 14 h., à Jamblusse, section de Saillac, M. Loude, adjoint, entouré de toute la population (hommes et femmes) reçoit les candidats dont les déclarations sont très bien accueillies.

A Saillac, même accueil chaleureux, M. Pradines, maire, entouré de son Conseil municipal en entier préside la réunion.

A Beaugard, dont M. Delmas est le petit-fils par sa grand-mère, réception chaleureuse, MM. Pradié, maire, Debens, adjoint, la plupart des conseillers municipaux et presque l'unanimité de la population font cortège aux candidats frénétiquement applaudis dans la salle de la Mairie, trop petite pour contenir tous les auditeurs.

A Vidailac, accueil triomphal, réception par la municipalité au complet que préside M. Colon, maire.

A La Ramière également, M. Delmas, maire, s'était fait excuser ; mais ses administrés groupés autour de M. Pechdo applaudirent les orateurs.

A Promilhanes, MM. Calvy, adjoint, remplaçant le maire malade que MM. Delport et Delmas allèrent voir à son domicile, les présente avec beaucoup d'aisance à l'auditoire qui quelques instants après les acclame.

Au retour, en passant à Limogne l'auto des 2 députés sortants, fleurie et décorée au cours de la journée par des électeurs fidèles, s'arrêta devant les maisons de MM. Pradines conseiller général et Docteur Roger Couderc, maire, qui félicitèrent et encouragèrent les deux candidats.

Lundi, 14 avril MM. Delport et Delmas ont visité les communes du canton de Castelnaud-Montrier.

A Flagnac, à huit heures, M. Hénras, maire, et son Conseil municipal ont reçu les deux députés sortants à la Mairie fleurie et décorée en leur honneur. Toute la commune est là et elle sera tout entière derrière eux le 11 mai prochain.

A Ste-Aulzie, M. Desseaux, maire entouré des conseillers municipaux souhaite la bienvenue à nos députés. La salle de la mairie était comble et les déclarations de MM. Delport et Delmas ont été très applaudies.

A 10 h. 1/2, à Pern, toute la population attend sur la place les deux candidats, M. Blanc, maire, et tout le Conseil leur souhaitent la bienvenue. Des bouquets magnifiques leur sont offerts et un compliment leur est lu par un des jeunes gens de la commune entouré de tous ses camarades. La mairie est trop petite pour contenir la foule qui se tient aussi au dehors. Nos députés sont acclamés et lorsqu'ils sortent, ce sont des cris de Vivent Delport et Delmas qui se font entendre.

Poilus, agriculteurs, planteurs de tabac tous, citoyens républicains et indépendants acclament avec chaleur MM. Delport et Delmas les ont reconduits à leur auto qui se dirige à Grandjols, MM. Delport et Delmas ont été reçus par M. Sirvain et de nombreux électeurs. Ils se rendent ensuite à l'Hospitalet.

La route était jonchée de verdure et de fleurs et devant la porte de la Mairie, M. Bonnet, maire, entouré de tout son Conseil leur a souhaité la bienvenue. Plusieurs bouquets leur

ont été offerts et le compliment suivant a été lu aux deux députés par une charmante fillette de 7 ans.

Messieurs les Députés, Quoique dépourvue de toute idée politique et de la faculté d'électeur, je viens vous offrir ce modeste bouquet, comme l'ensemble de vos opinions républicaines des électeurs de la commune de l'Hospitalet, et bien voulu aujourd'hui nous faire l'honneur de nous rendre à la mairie.

Au nom de tous les électeurs et planteurs de tabac, je vous dis : Soyez les bienvenus.

La mairie était trop petite pour contenir tous les agriculteurs qui avaient cessé le travail pour venir acclamer MM. Delport et Delmas. Un ordre du jour approuvant leur politique a été voté par acclamations.

Nous ne serions pas complets si nous omettions de signaler dans ce bref compte rendu le passage des candidats à Saint-Paul-Labouffie, où poilus et des agriculteurs indépendants et libres ont tenu à venir serrer la main aux députés sortants qui, même aux dires des plus pessimistes sont assurés du succès le 11 mai prochain.

MM. Delport et Delmas comptent visiter ces jours-ci la région de Fi-gac.

#### Mise au point

L. CAMPAN, portraitiste, Cours de la Chartraine, n° 2 (ancienne demeure de M. le Docteur Ausset), présente sa nouvelle clientèle qu'il n'y a rien de commun entre sa Maison d'Aggrandissements et d'autres Maisons similaires étrangères à notre région. — D'ailleurs, pour éviter toute méprise, il donne son adresse avec sa carte commerciale à chacun de ses clients.

Ceci dit une bonne fois pour mettre fin au débat de gens qui viennent réclamer leur portrait, alors qu'ils l'ont donné à des courtiers étrangers à sa Maison.

A part les clients d'argent édités sur mes nom et adresse, je décline pour tous autres toutes responsabilités.

#### Arrondissement de Cahors

##### Larroque-des-Arcs

Election du maire. — Le Conseil municipal de Larroque-des-Arcs,

**DES CADEAUX QUI RESTENT**

**L'ÉCUEIL**

Un bijou simple, de coût modeste peut avoir beaucoup de chic, de distinction. Le tout est de le bien choisir et surtout de savoir éviter le redoutable écueil de la banalité.

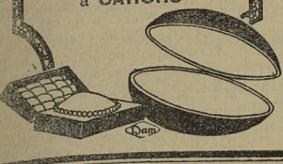
**MANDELLI**

vous y aidera si vous choisissez chez lui vos

**Cadeaux de Pâques**

Et ce lui sera facile : il y a, parmi sa collection, tant de jolies choses inédites et de goût très sûr...

**MANDELLI à CAHORS**



**Arrondissement de Figeac**

**Figeac**

Les grandes fêtes de mai. — Voici le programme des brillantes fêtes que le commerce local a si bien organisées et qui se dérouleront les 3, 4 et 5 mai prochain :

Samedi 3 mai. — A 18 heures, sonneries de cloches et salves d'artillerie annonçant l'ouverture de la fête.

A 21 heures, grande retraite aux flambeaux avec le concours de l'Harmonie « Les Artisans réunis » et la compagnie des sapeurs-pompier.

Dimanche 4 mai. — A 7 heures, salves d'artillerie et réveil en fanfare ; à 8 heures, distribution de secours aux indigents ; à 9 heures, ouverture du concours de tir (jardin du Garage Larroque) ; à 10 h. 30, réception à la gare des sociétés musicales ; à 11 heures défilé de toutes les sociétés.

A 13 heures, ouverture de la fête foraine, place de la Raison ; à 14 heures corso fleuri ; grand défilé de chars automobiles ; grand concours de chars, voitures et bicyclettes fleuries (nombreux prix) ; à 18 heures, concert aux escaliers du Calvaire par « Les Artisans réunis » ; à 18 h. 30, réouverture de la fête foraine ; à 20 heures, illumination générale ; à 20 h. 30, concert par l'« Union Fraternelle », Palais de Justice ; à 21 h. 30, feux d'artifice ; à 22 heures, bal sous la halle aux grains.

Lundi 5 mai. — A 7 h. 30, réveil en fanfare ; à 10 heures, tirage de la tombola, place Carnot (sous la halle) ; à 14 h. 30, grandes courses de bicyclettes ; à 17 heures, clôture du concours de tir, attribution des prix ; à 18 heures, réouverture de la fête foraine ; à 20 h. 30, concert de gala, carrefour St-Martin, par « Les Artisans réunis » ; à 21 h. 30, grand bal de nuit sous la halle.

**Arrestation.** — La brigade de gendarmerie de Figeac, a procédé vendredi soir à l'arrestation du nommé Day, garçon de chai chez M. Louis Sylvain, à Lamadeleine, qui s'était approprié un portefeuille contenant la somme de 80 fr. qu'il avait soustraite dans une poche du tablier de la demoiselle Trappy, de Lamadeleine.

**Dans l'enregistrement.** — On nous annonce que notre compatriote M. Guilhem, receveur de l'enregistrement au Vigeois (Corrèze), de 4<sup>e</sup> classe est nommé receveur de 3<sup>e</sup> classe à Sainte-Aulaye (Dordogne).

Nous félicitons M. Guilhem qui est le fils de M. Guilhem notre sympathique percepteur à Figeac pour son avancement bien mérité.

**Tribunal correctionnel.** — Dans son audience du 12 avril le Tribunal a jugé qu'une affaire pour infraction à la police des chemins de fer.

Calmet Jean-François, inculpé, a été condamné à 16 fr. d'amende.

**Cajarc**

Les lettres anonymes de Cajarc. — Un certain nombre de personnes ont été encore appelées à Figeac par le Juge d'instruction qui paraît tenir à cœur d'éclaircir l'affaire des lettres anonymes de Cajarc.

**Larnagol**

**Naissance.** — M. Bousquet Paul, notre sympathique cantonnier est, depuis quelques jours, l'heureux papa d'un superbe garçon à qui nous souhaitons longue vie et santé.

**Mariages.** — Seront prochainement célébrés à Larnagol les mariages de : M. Arrol Almaric, employé du chemin de fer à Donges, avec Mlle Ledru Georgette, comptable à Paris. M. Laborie Louis, téléphoniste à Bagnac, avec Mlle Dufour Hélène, de Seuzac-Larnagol.

Nos vœux de bonheur aux futurs époux.

**Fête locale.** — Elle aura lieu les 3, 4 et 5 mai prochains, avec un éclat inaccoutumé. Nous publierons le programme complet des fêtes dans un de nos prochains numéros.

**St-Sulpice**

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec peine la mort de Mme Vve Anastasie Bénéch âgée de 78 ans, mère de Mme Despeyroux, épicière de notre commune.

Aux familles éplorées nous adressons nos sincères condoléances.

**Prendeignes**

Ce n'est pas du turo. — Le Conseil municipal a dans sa dernière séance, voté l'achat d'un drapeau pour la mairie. Le drapeau sera présenté à la population le 4 mai, par un Comité de jeunes gens constitué à l'occasion de la fête locale.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

**Fête de hameau.** — Presque tous les hameaux avoisinant Gourdon ont la coquette idée de faire une fête annuelle.

Le hameau de Cognac a commencé un de ces derniers dimanches ; hier, dimanche, c'était le tour de celui de Lavaysse, joli village situé sur la route de Milhac, à 2 kilomètres environ de notre ville, à côté de la maisonnette du 1<sup>er</sup> passage à niveau de la ligne de Sarlat.

Elle a été très réussie, en raison de la magnifique journée dont elle a bénéficié ce jour-là.

Le bal a été très animé et l'orchestre était des meilleurs.

Tous nos compliments aux organisateurs qui ont procuré une agréable distraction à de nombreux visiteurs et visiteuses.

**Fête des tilleuls.** — Les quartiers de la ville mettent un véritable point d'honneur à célébrer leur fête.

Dimanche prochain 20 et lundi 21 avril, le quartier des Tilleuls (route du Mont-St-Jean) fêtera la sienne.

Un orchestre symphonique des plus brillants, dirigé par M. Dupas, chef de musique, nous régala de ses meilleurs morceaux.

Nul doute que cette nouvelle fête n'ait un grand succès. Elle rompra la monotonie hebdomadaire de notre paisible ville, un peu trop abandonnée le dimanche.

Nous souhaitons une grande réussite aux organisateurs et nous les félicitons de leur excellente idée.

**Inspection des finances.** — Un inspecteur des finances est dans nos murs depuis plusieurs jours.

En ce moment il examine les divers services de la recette des finances de notre ville.

Ces inspections durent, en général plusieurs semaines.

**Arrestation.** — Le nommé Richard, épicière à Léobard, qui avait pris la fuite en septembre dernier, après avoir rapidement liquidé, à bas prix, toutes ses marchandises, sans payer ses fournisseurs, était recherché par le parquet de Gourdon, qui a ouvert une instruction contre lui, en septembre dernier, pour banqueroute frauduleuse.

Nous apprenons que sa trace a été retrouvée en Belgique et qu'il allait faire l'objet d'une demande d'extradition auprès du gouvernement belge, lorsqu'il s'est constitué prisonnier à Valenciennes.

Il sera prochainement transféré à la maison d'arrêt de Gourdon et interrogé par M. le Juge d'instruction de notre ville.

**Transfert d'inculpés.** — Les nommés Vériens et Lalanne, récemment condamnés par la cour d'assises de la Corrèze pour tentative de meurtre sur la personne du pharmacien Goudal, de Brive, ont été transférés à Gourdon.

Ces individus ont été inculpés dans les cambriolages qu'il eut lieu à Gourdon, dans la nuit du 30 au 31 décembre dernier, chez MM. Malleville, Laurie et Lacambre, du café de Paris.

Vériens, qui avait oublié de passer au guichet de la gare à son départ, grimpa dans le compartiment vide de la vigie d'un train du soir se rendant de Brive à Cahors, qui passe à 6 h. 30 dans notre gare.

Pendant l'arrêt, il descendit sur le trottoir battre la semelle, car le froid l'avait saisi. Quand Vériens voulut reprendre son poste d'observation pour continuer son voyage, il se trouva occupé et dut rester ici.

Il monta donc en ville, alla au cinéma, se promena ensuite, s'égarant même et, ne sachant que faire, et tenté par les magasins sans volets, il se rendit coupable des cambriolages qui lui sont reprochés, tout en reconnaissant qu'ils ne lui avaient guère rapportés. A ce moment, il était porteur du revolver avec lequel il avait tiré deux balles à M. Goudal.

Il passa le reste de la nuit dans un garage en construction de l'avenue de la Gare et prit ensuite le premier train se dirigeant sur Cahors.

D'ores et déjà, il semble résulter que Vériens serait le seul coupable dans les cambriolages qu'il ont eu lieu dans notre ville et qu'il aurait agi seul. Il le reconnaît d'ailleurs formellement.

**Gramat**

**Vol.** — Pendant la foire, une représentante de commerce avait abandonné pendant un instant son sac à main sur une chaise dans une salle de l'hôtel Andral. Un inconnu s'en est emparé et a disparu. Ce sac contenait, outre une somme de 200 fr., tous les papiers d'identité de la voyageuse et les commandes recueillies par elle ces jours derniers.

**Société des courses.** — L'assemblée générale annuelle s'est tenue le dimanche 6 avril, sous la présidence de M. de Bar, président, aux côtés duquel avait pris place M. Mazet, maire de Gramat, vice-président.

M. le Président ouvre la séance en faisant remarquer avec regret l'absence de trop nombreux sociétaires de Gramat, les plus intéressés pourtant à la prospérité de la Société.

Tous les membres fondateurs sortants faisant partie du bureau : MM. de Bar, prince Murat, député ; Paul Orliac, conseiller général et Calmels d'Artinsac, ont été réélus à l'unanimité, ainsi que M. René Desjeux, du château de Mordessou, élu en remplacement de M. Calmon-Maison, décedé.

Les membres du bureau sortant au titre de sociétaires : MM. Pechmalbec, Jules Boffray, vétérinaire et Tournié, conseiller municipal, ont été réélus à l'unanimité.

Les courses pour 1924 ont été fixées au dimanche 3 et lundi 4 août, et les commissaires désignés pour cette année sont MM. Paul Lacarrière, Henri Ayrolle et Calmels d'Artinsac.

Il a été ensuite procédé au tirage des 25 actions amorties en 1924 dont les numéros suivent : 4, 6, 15, 16, 25, 26, 35, 40, 43, 48, 54, 60, 64, 68, 73, 76, 80, 105, 107, 112, 113, 121, 133, 129 et 133.

Sur observations de MM. Revelat, entraîneur et René Canton, propriétaire-entraîneur, concernant les conditions de la course du Prix du Conseil général, prix réservé aux éleveurs du pays, et plus spécialement sur celles concernant le poids de base, l'échelle des poids et la répartition du prix, l'assemblée a invité le bureau à les examiner avec bienveillance, lequel bureau en a par l'organe autorisé de l'un de ses membres, M. P. Lacarrière, reconnu le bien fondé et promis de les concilier avec les exigences des règlements. M. Paul Vilate, agent-voyeur, fait remarquer que les prix des transports pour chevaux de courses sont par trop élevés et qu'ils devraient être diminués en égard aux bénéfices indirects que retirent les Compagnies des chemins de fer des réunions des courses. L'assemblée

approuve en observant qu'une distribution plus judicieuse et plus parcimonieuse des bulletins de transport de course pourrait équilibrer les dépenses d'un abaissement de tarif, car un trafic parfois scandaleux est fait avec les dits bulletins.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été close dans la plus franche cordialité.

**Meyronne**

**Obsèques.** — Samedi 12 courant, les derniers honneurs ont été rendus à la mémoire de M. Brouqui, décedé à l'âge de 87 ans, à Brive, et qui a été transporté dans un caveau de famille à Meyronne (Lot).

Le cortège qui l'a accompagné témoignait de la sympathie et du respect en lesquels était tenu cet homme de bien, qui avait pris sa retraite à Brive comme inspecteur de l'enseignement primaire.

Ses longs et loyaux services lui avaient valu l'honorariat de sa fonction.

Homme de bien, aux connaissances multiples il jouissait de l'estime et de la considération générales.

Nous adressons à Mme et à Mlle Brouqui nos condoléances.

**DÉPÊCHES**

Paris, 11 h. 45.

**LES TRAVAUX DES EXPERTS L'Allemagne favorable à leurs conclusions**

De Berlin : Le Gouvernement du Reich et les présidents des Conseils des divers Etats Allemands ont délibéré hier toute la journée au sujet des travaux des experts.

L'accord est complet sur les points essentiels quant à la réponse à faire à la Commission des Réparations.

Les représentants de tous les Etats Allemands ont approuvé la résolution rédigée par M. Stresemann portant acceptation des conclusions des experts.

Les représentants de la Bavière et du Wurtemberg firent seuls des réserves sur la question de la transformation des Chemins de Fer Allemands en Société par actions.

Une décision définitive sera prise aujourd'hui dans une séance plénière présidée par le président Ebert.

Une réponse écrite sera remise, demain ou jeudi, à la Commission des Réparations par la Commission des Charges de la guerre.

Cette réponse sera très brève.

L'étude détaillée du rapport des experts est, en effet, renvoyée jusqu'au moment où l'on fixera des négociations entre l'Allemagne et les Alliés.

**VENTE**

DE

**Fonds de Commerce**

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le 23 mars 1924, enregistré à Cahors, le deux avril suivant, F. 112, C. 7,

Monsieur Paul NOYER, négociant et dame Jeanne COMBARIÉU, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, quai de la Verrerie, ont vendu à Monsieur Louis GABIN, demeurant à Libos (Lot-et-Garonne),

le fonds de commerce d'épicerie et mercerie leur appartenant, sis à Cahors, place et quai de la Verrerie, avec tous ses accessoires.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans les dix jours au plus tard qui suivront la présente insertion, en l'étude du dit Maître DU MAS.

Pour avis : DU MAS.

**LA PHOSPHODE GARNAL**

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies Regis. Com. Cahors, N° 32

**Marché de La Villette**

10 avril 1924

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Bœufs...					
Vaches...	1.949	»	3,70	3,50	2,60
Taureaux...					
Veaux...	1.096	»	5,20	4,80	4,50
Moutons...	7.720	80	5,10	4,80	4,50
Porcs...	2.435	»	6,00	5,80	5,50

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur toutes les marchandises.

**Renseignements Photographies**

Circulaire relative à la production périodique de photographies par les officiers.

La circulaire du 16 juillet 1913 (« Bulletin Officiel », édition chronologique, page 355) a prescrit que, tous les cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1914, une photographie d'un format analogue à celui des épreuves apposées sur les cartes d'identité serait fournie par chaque officier pour être adressée à l'administration centrale et conservée par celle-ci au dossier de l'officier.

Cette disposition, qui n'a pu, en raison des événements, être appliquée en 1919, a repris son effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1924.

**Comptoir Général de Crédit et de Dépôts**

(Ancienne Banque Messie)

SOCIÉTÉ ANONYME

Au Capital de 500.000 francs

SIÈGE SOCIAL CI-DEVANT A PARIS 20, rue Le Peletier puis rue Drouot, 22

EN LIQUIDATION

Messieurs les Actionnaires, Créanciers et dépositaires du COMPTOIR GÉNÉRAL de CRÉDIT et de DÉPÔTS sont invités à faire connaître sans retard, le montant et la nature des réclamations qu'ils ont à présenter au Liquidateur à PARIS, Rue de Milan, N° 18, pour éviter toute conclusion.

Le Liquidateur : H. BILLORET.

**ETUDE DE Maître DU MAS NOTAIRE A CAHORS**

**VENTE**

DE

**Fonds de Commerce**

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le 23 mars 1924, enregistré à Cahors, le deux avril suivant, F. 112, C. 7,

Monsieur Paul NOYER, négociant et dame Jeanne COMBARIÉU, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, quai de la Verrerie, ont vendu à Monsieur Louis GABIN, demeurant à Libos (Lot-et-Garonne),

le fonds de commerce d'épicerie et mercerie leur appartenant, sis à Cahors, place et quai de la Verrerie, avec tous ses accessoires.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans les dix jours au plus tard qui suivront la présente insertion, en l'étude du dit Maître DU MAS.

Pour avis : DU MAS.

**LA PHOSPHODE GARNAL**

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies Regis. Com. Cahors, N° 32

**Marché de La Villette**

10 avril 1924

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Bœufs...					
Vaches...	1.949	»	3,70	3,50	2,60
Taureaux...					
Veaux...	1.096	»	5,20	4,80	4,50
Moutons...	7.720	80	5,10	4,80	4,50
Porcs...	2.435	»	6,00	5,80	5,50

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur toutes les marchandises.

**Une excellente Recette**

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, cola, coca, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 3 fr.

Pharmacie Orliac à Cahors.

**MOTEURS et DYNAMOS** toutes forces

**LYON-CENTRAL-MÉTALLURGIE**

4, Avenue Félix-Faure, LYON

**ON DEMANDE**

des Apprentis Menuisiers et Charpentiers

S'adresser à M. BÈS

rue Victor-Hugo, CAHORS

**ETUDE DE M. L. NUVILLE**

Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

Successor de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

**EXTRAIT**

DE

**JUGEMENT DE DIVORCE**

D'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-neuf novembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié,

Entre M. Théodore RIGAL, agriculteur, demeurant à Liffrenet, commune de Lunan,

Et dame Eugénie PÉGOURIE, son épouse, sans profession, domiciliée au dit lieu de Liffrenet,

Il résulte : Que le divorce a été prononcé entre les dits époux RIGAL-PÉGOURIE au profit du mari, ayant Maître NUVILLE pour avoué.

Pour extrait certifié conforme : Figeac, le quatorze avril mil neuf vingt-quatre.

L. NUVILLE, avoué.

**ETUDE DE Maître DU MAS NOTAIRE A CAHORS**

**VENTE**

DE

**Fonds de Commerce**

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le 23 mars 1924, enregistré à Cahors le deux avril suivant, F. 112, C. 10,

Monsieur Maurice DELMAS, boulanger et dame Gabrielle GARRIGUE, son épouse, demeurant ensemble à Cahors,

ont vendu à Monsieur Louis CAMBON, boulanger, et à dame Mathilde BOUTILLON, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Cernin (Lot),

le fonds de boulangerie leur appartenant avec tous ses accessoires, sis à Cahors, place des Petites Boucheries.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans les dix jours au plus tard qui suivront la présente insertion, en l'étude du dit Maître DU MAS.

Pour avis : DU MAS.

**Imp. COUËSLANT (personnel intéressé)**

Le co-gérant : M. DAROLLE.

Fouilleton du « Journal du Lot » 60

**INVINCIBLE CHARME**

PAR

**Daniel LESUEUR**

XIV

Ils s'agenouillèrent de chaque côté de la chaise longue. Et chacun saisissant une de ces mains qui tentaient vainement de résister, ils la caressèrent avec de douces paroles. A un moment, Odette, comme Jean lui-même l'avait fait tout à l'heure, posa ses lèvres contre les délicates phalanges.

« Oh ! pas cela... » balbutia Marguerite avec une noble angoisse. « Mademoiselle, vous ne devez pas m'embrasser la main. Si vous saviez ! »

Et la malade leva sur Jean l'humilité de son regard, assombri par le souvenir des déchéances anciennes.

« Pourquoi ? » dit l'officier. Et comme Odette, un peu gênée, laissait échapper les doigts rebelles : « Mademoiselle de Ribeyran » ajouta-t-il avec une légère emphase, « reprenez cette main, elle est digne de votre baiser. »

Une expression d'estase illumina le visage de la malade.

« Ah ! soupira-t-elle, le relèvement est donc possible !... »

Elle fut redressée comme par une secousse, puis rebomba sur ses cousins. Ses yeux se fermèrent. Un murmure sortit de ses lèvres. Jean et Odette se penchèrent. Elle disait : — « Soyez bénis... oui... tous les deux... soyez bénis... »

Alors elle s'immobilisa. Mais sa bouche demeurait entrouverte. Et de sa poitrine, un son rauque et irrégulier s'échappait.

« Mon Dieu ! » murmura Odette.

« Je vais, » dit Jean, « envoyer la bonne chez le médecin. »

« Non, » répliqua la jeune fille, « envoyez-y mon domestique, qui est en bas avec le poney. Qu'il cherche le docteur et le ramène d'où qu'il soit. Quant à la bonne, elle va m'aider à recoucher sa maîtresse. »

Tandis que Mlle de Ribeyran s'activait avec la servante autour du frère corps, si léger qu'elles le soulevèrent sans peine, Jean attendit dans la pièce décorée de japoneries. Une mélancolie amère l'oppressait. Portait-il donc le malheur avec lui ? De ces deux créatures charmantes qui l'aimaient, l'une allait mourir, et l'autre lui présenterait inutilement l'offrande de sa merveilleuse jeunesse. Puis, soudain, son mâle cœur élastique bondissait de triomphe. Odette était près de lui ! Il l'avait vue ! Il allait la revoir !... Quelques minutes sans doute seulement, mais

des minutes plus précieuses qu'une vie entière. Qu'elle était belle, énergique et bonne ! Chacun de ses gestes traçait un sillon de grâce qu'il garderait dans sa mémoire pour s'étaxier à l'infini. Oh ! quel souvenir d'adoration il emporterait sur l'immensité des mers et dans les fiévreuses profondeurs de l'île noire !

Une porte s'ouvrit. Mlle de Ribeyran jeta d'une voix altérée : — « Jean, je vous en supplie, venez vite. »

Il s'élança.

Etendue dans le lit, le buste sou tenu par des oreillers, Marguerite les yeux entr'ouverts et noyés d'ombres, le visage incroyablement transformé et vieilli depuis tout à l'heure, ne respirait plus que par saccades. Un hoquet toujours plus rare agitait son corps qui, autrement, eût paru inanimé. La petite bonne à genoux sur la carpelette, se lamentait à grands cris.

« Faites-la partir, » réclama Odette avec un regard vers la mourante, qui peut-être entendait encore.

L'officier emmena doucement la servante. Puis il rentra, ferma la porte.

Et tous deux, debout près de ce lit, étreints par la plus solennelle angoisse, ils contemplèrent l'œuvre abominable de la mort.

Cela dura un long moment. Tout à coup, l'horreur d'un cri jaillit de la bouche tordue, haletante. Une convul-

sion fit onduler les draps. Puis tout se fixa dans une immobilité terrifiante.

Jean étreignit la main d'Odette. La jeune fille s'abattit contre lui en tremblant, et tous deux demeurèrent ainsi quelques secondes, le cœur boulevé par l'angoisse de la mort, tandis que malgré eux, dans leurs corps, pour la première fois si proches, leur sang impétueux chantait l'hymne de la vie.

Bientôt, l'un après l'autre, ils baissèrent le front de la morte. Puis Mlle de Ribeyran descendit au jardin chercher quelques fleurs. Quand elle remonta, un saisissement l'arrêta de la porte. La transfiguration des premières heures de la mort déjà embellissait Marguerite. L'affreuse vieillesse de l'agonie avait disparu. La chair des joues, légèrement gonflée, s'arrondissait en une figure gracieuse. Les lèvres détreintes se joignaient, presque souriantes. Les longs cils blonds soulignaient les paupières soyeuses. Et, des deux côtés du visage, les bandeaux si coquettement lissés et que la courbe lutte suprême n'avait pas défaits, s'abaissaient comme deux ailes caressantes.

Mlle de Ribeyran plaça une grappe de boules-de-neige sur l'oreiller, près de cette tête charmante, et dans les mains des iris blancs et mauves. Jean la regardait faire. Le médecin entra.

Il ne fut pas étonné. Mais quelle satisfaction de songer que son inté-

ressante malade avait eu des parents près d'elle à son dernier moment ! Le matin même il s'en préoccupait, il craignait bien qu'elle ne passât pas la journée. Il offrit ses services pour les renseignements relatifs aux funérailles, et il se retira avec de profonds saluts, car il avait reconnu la fille du marquis de Ribeyran.

Quand il fut parti, Odette dit à Jean : — « Mon ami, je dois vous laisser seul auprès de votre pauvre cousine. Ma mère serait inquiète. Mais je vais lui dire votre deuil, et je reviendrai demain avec son autorisation. Je suis sûre qu'elle ne me la refusera pas. »

« Veuillez lui présenter tous mes respects, » répondit le jeune homme. « Dès que j'aurai rendu les derniers devoirs à cette seule parente que je possédasse, à cette nièce de mon infortunée mère, j'irai voir la marquise à Carqueiranne. Mon colonel m'avait lui-même engagé à lui porter mes adieux, ainsi qu'à vous, Odette. Cette marque de sa confiance me rendait, je vous l'avoue, très fier, après ses récentes rigueurs. »

« Vos adieux ?... » répéta la jeune fille troublée.

« Ne le savez-vous pas ? Je quitte momentanément la France. Mon colonel a obtenu ma permutation dans l'escadron de chasseurs d'Afrique qu'on envoie à Madagascar. »

« Oh ! Jean... »

Elle, si volontaire, si ferme, fut

ébranlée par le choc. Son beau visage se décolora jusqu'aux lèvres ; des larmes perlèrent à ses cils.

« Ma bien-aimée, » murmura Jean, « c'était la seule solution possible. »

« Une solution !... » fit-elle impétueusement.

D'un regard triste, il lui désigna la face muette de Marguerite.

« Oh ! pardon... » s'écria Odette en faisant deux pas vers le lit.

Mais les émotions de cette journée eurent enfin raison de cette nature mesurée et énergique. Mlle de Ribeyran s'abandonna à une passagère exaltation.

« Pardon ! » répéta-t-elle en s'agenouillant devant la morte. « Mais ce qui intéresse notre amour ne saurait troubler votre repos, n'est-ce pas, chère, adorable amie ? Vous souhaitez notre bonheur... Vous voulez que nous fussions l'un à l'autre. Eh bien, je le jure sur votre visage d'ange : s'il lui arrive malheur, là-bas, je mourrai comme vous... Si l'on me sépare de lui, j'entrerai dans un couvent pour ne jamais appartenir à un autre. »

Elle se releva, saisit la main de Jean, et l'étendant au-dessus du lit : — « Jure aussi, toi, » dit-elle, « jure, toi mon fiancé, devant Dieu, que tu ne vas pas chercher volontairement la mort, mais que tu vivras pour me conquérir malgré tout. »

(A suivre)

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 4 avril, Cours du 11 avril. Rows include Fonds d'Etat, Crédit National, and Ville de Paris.

Chemins de fer

Table listing railway companies and their stock prices, including Est, Nord, Orléans, and Midi.

Les Taxes postales pour l'étranger

Text explaining postal taxes for foreign countries, starting from April 1st, detailing rates for letters and telegrams.

Service téléphonique

Text regarding telephone service regulations, mentioning the application of the law of 22 March 1924.

MESSAGES ET AVIS D'APPEL

Text about messages and appeals, discussing the modification of appeal rates and procedures.

COMMUNICATIONS URBAINES

Text about urban communications, detailing rates for conversations and telegrams within the city.

phique, par A. Nectoux, Ingénieur.

Text about technical or scientific matters, mentioning 'Notes et actualités' and 'L'Académie des Sciences'.

LES ANNALES

Text about 'Les Annales' journal, mentioning its centenary and various articles.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Text about the Paris to Orléans railway line, mentioning 'FÊTES DE PAQUES 1924' and supplementary trains.

LES ANNALES

Text about 'Les Annales' journal, continuing the previous section with details about its content and subscription.

Bibliographie

Bibliography section listing various books and articles, including 'L'OPINION' and 'Revue Scientifique'.

LA NATURE

Text about 'La Nature' journal, mentioning its 2010th issue and its focus on scientific and natural history.

LA NATURE

Text about 'La Nature' journal, continuing the previous section with details about its content and subscription.

Taxes postales et télégraphiques

Text about postal and telegraphic taxes, detailing rates for letters, telegrams, and telephony.

COMMUNICATIONS DEPARTEMENTALES

Text about departmental communications, detailing rates for conversations and telegrams within departments.

Revue Scientifique

Text about 'Revue Scientifique' journal, mentioning its history and current focus on scientific research.

LA NATURE

Text about 'La Nature' journal, mentioning its 2010th issue and its focus on scientific and natural history.

LA NATURE

Text about 'La Nature' journal, mentioning its 2010th issue and its focus on scientific and natural history.

SERVICE D'HIVER (1923-24)

Large table of winter service timetables for routes between Paris, Cahors, Libos, and Capdenac, including departure and arrival times for various train services.